

Séance du 05 juillet 2024

Absents excusés ayant donné pouvoir : T Glomon à D Regrain, F Nesteroff à J Lathene,

Absent excusé : A Tabran

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a :

- émis un avis défavorable à la création de plusieurs parcours VTT par la Communauté de Commune, avec une contrepartie la mise à disposition du personnel de la compétence voirie d'intérêt communautaire pour l'entretien de ces nouveaux parcours.
- émis un avis favorable pour la création par le PETR de 4 boucles d'itinéraires de Grande Randonnée de Pays en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée et le Comité Départemental de Randonnée pédestre de l'Allier.
- nommé Sabine Zamora, conseillère municipale, en qualité de coordonnateur communal principal et Alain Beaumont et Sylvie Ruchet, coordonnateurs suppléants.
- accepté le versement des subventions aux associations (annule et remplace la délibération du 12 avril 2024)

ASSOCIATION	MONTANT
Association Parents Elèves	400,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	400,00 €
Fanfare l'Indépendante	400,00 €
Association Petronille	8 700,00 €
Club de la Forêt	600,00 €
Les Restaurants du coeur	200,00 €
Sports et Loisirs	400,00 €
Tronçais Nature et Traditions (à titre exceptionnel)	500,00 €
Montants versés	11 200,00 €

- décidé de demander du bénéfice d'intervention régionale pour aménager mon territoire, investir dans Ma collectivité.

Acquisition foncière et immobilière	98 000,00 €	Région AURA	107 400,00 €
Travaux de réhabilitation des bâtiments	261 439,00 €	Europe	0,00 €
Investissement matériels et équipement	50 000,00 €	Etat (DETR)	71 600,00 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre	10 000,00 €	Département	107 400,00 €
		Communauté de Communes	10 000,00 €
		Commune	123 039,00 €
Total dépenses	419 439,00	Total recettes	419 439,00 €

- renouvelé pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2024, la convention de protection des données à caractère personnel, délégué à la protection des données mutualisé.
 - décidé la mise en place du "compteur financier unique (CFU) pour le budget principal et les budgets annexes à compter de l'année 2024. Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, la confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services, et grâce au CFU, les doublons ont disparu.
 - décidé la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au 1er juillet 2024. Un employé des services techniques, titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe a été inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe après proposition de l'employeur et l'avis du Comité Technique saisi le 27 juin 2024.
 - approuvé la convention avec le Département de l'Allier au titre des partenariats locaux de plantations. Le Département de l'Allier, dans le cadre de sa politique d'extension du patrimoine arboré en faveur de l'environnement, peut financer l'acquisition de plants d'arbres effectués par la commune après conventionnement.
- L'opération sera réalisée sur le parking des camping-cars et sur la plage de l'étang de Saint Bonnet pour un montant estimé à 1 876,05 €.